

La valorisation de l'Allier par le fleurissement



Ma Dolce Vita à moi

CONTACTS PRESSE

Cécile BASSEVILLE, attachée de presse
04 70 46 81 54 ou c.basseville@allier-tourisme.net

Chantal ALLIX, assistante au fleurissement
04 70 46 81 51 ou c.allix@allier-tourisme.net

Comité Départemental du Tourisme de l'Allier
Château de Bellevue
BP 65 / F
03402 YZEURE Cedex
Tel: 04 70 46 81 50 - Fax: 04 70 46 00 22
www.allier-tourisme.com

DECEMBRE 2010

L'embellissement de l'Allier par le végétal et le fleurissement

L'Allier offre une mosaïque de paysages contrastés et attachants auxquels s'ajoute un patrimoine historique considérable marqué par l'empreinte des ducs de Bourbon. Egalement reconnu pour sa douceur de vivre, la fameuse "Dolce Vita" de l'Auvergne, l'Allier est le lieu idéal pour que le fleurissement s'exprime en toute liberté.

Pourquoi fleurir ?

Partie intégrante du patrimoine, les espaces verts représentent une composante importante et essentielle du cadre de vie des habitants. L'aménagement et le fleurissement des parcs, des jardins, des rues, des maisons, des places de villages et de tous les espaces publics de plein air sont autant d'éléments attractifs pour la ville et pour le territoire.



Ils participent sans conteste à l'amélioration du cadre de vie des résidents et des visiteurs.

Au-delà de l'esthétisme et de l'impact positif sur le moral et la santé des habitants, cet environnement joue un rôle déterminant, créant du lien social, pacifiant les mœurs, favorisant le maintien et la création d'activités. Il est naturellement vecteur de dynamisme et de convivialité.

Jardiniers professionnels ou amateurs ont chacun un rôle à jouer pour mettre en valeur le département.

Le Conseil général organise ainsi chaque année, le concours départemental de fleurissement et en confie la mise en œuvre au Comité technique de fleurissement et de l'environnement composé d'élus, de personnalités qualifiées et de professionnels du tourisme, de l'horticulture et du paysage désignés par le président du Conseil général.

Ce concours s'adresse aux communes, aux maisons et fermes fleuries, aux campings. Il a pour objectif de récompenser les actions menées par les collectivités locales et les particuliers en faveur de l'embellissement et du fleurissement des parcs, jardins, bâtiments, espaces publics ou privés et de la création d'un environnement favorable à l'accueil et au séjour aussi bien pour les résidents que pour les touristes.

SOMMAIRE

Les enjeux de l'embellissement par le végétal et le fleurissement : un impact positif pour l'habitant et pour le territoire	p. 5
Les différents concours de fleurissement	p. 6
<ul style="list-style-type: none">- Concours des villes et villages fleuris- Concours des maisons et fermes fleuries- Concours des campings fleuris	
« Mode d'emploi » des différents concours	p. 8
<ul style="list-style-type: none">- Comment s'inscrire ?- Règlements- Agenda annuel	
Les éditions mises à disposition & l'espace pro fleurissement sur www.allier-tourisme.com	p. 10
Palmarès 2010 de l'Allier	p. 12

Les enjeux de l'embellissement par le végétal et le fleurissement : un impact positif pour l'habitant et pour le territoire

« La présence du végétal sous toutes ses formes dans l'espace public urbain, revêt aux yeux des citoyens une importance extrême. Ce sentiment, véritable lien affectif liant l'homme à la nature, est d'autant plus marqué que le végétal se fait souvent rare dans un cadre où le minéral domine. Mais le végétal n'est pas seulement un objet esthétique : il joue également un rôle social et occupe une fonction biologique importante. »
(extrait du classeur du fleurissement Horticulture et Paysage Editions)

Dans notre département, l'embellissement par le végétal et le fleurissement est un enjeu aux nombreuses vertus :

- **il améliore la qualité de vie des résidents** en contribuant au bien-être et en facilitant le contact. Cet embellissement est naturellement vecteur d'un accueil chaleureux, de dynamisme, de convivialité.

- **Il attire et retient le visiteur.** Il donne envie de s'arrêter, de découvrir, de flâner, de prendre le temps, de participer aux manifestations, de rester, d'avoir envie de revenir ou d'amener des amis, favorisant ainsi le maintien et la création d'activités.

Cet embellissement est ainsi un outil qui contribue à redynamiser l'endroit où il est implanté, grâce aux retombées indirectes qu'il génère sur l'activité relationnelle, économique et touristique.



Interview de M. Alain LOGNON, Vice-président du Conseil général de l'Allier, chargé de l'Agriculture et du Tourisme - Maire de Beaulon.

CDT : « En quoi l'organisation du concours de fleurissement est-il important pour le département de l'Allier ».

A. Lognon : « Le département a comme priorité l'accueil de nouveaux habitants. Pour cela, le département doit tout mettre en œuvre pour favoriser son attractivité. Le concours de fleurissement est un outil parmi d'autres que l'on se doit d'utiliser. D'autre part, il contribue à l'accueil, à la convivialité, à la mise en valeur de notre patrimoine et à l'attractivité touristique. »

CDT : « Le concours de fleurissement n'est-il pas un peu désuet aujourd'hui ? »

A. Lognon : « Pas du tout ! Le concours contribue depuis longtemps à améliorer le cadre de vie des habitants de l'Allier. Il est le garant du maintien de notre patrimoine naturel. »

CDT : « Qu'apporte l'embellissement par le végétal et le fleurissement au sein d'une commune et d'une habitation ? »

A. Lognon : « L'embellissement par le végétal et le fleurissement apporte beaucoup. Il donne envie de se promener, de découvrir, de rester plus longtemps, de revenir. C'est un facteur d'attractivité touristique. Il favorise le maintien et la création d'activités en stimulant la vie associative, artisanale, commerciale, industrielle... L'utilisation du végétal et des fleurs sème la gaieté et la convivialité, alors pourquoi s'en priver ? »

CDT : « Parmi les critères du concours figurent le cadre de vie et le développement durable. Peut-on réellement allier fleurissement et développement durable ? »

A. Lognon : « Bien sûr, le fleurissement et l'embellissement par le végétal en respectant le développement durable est tout à fait possible. Les services espaces verts comme les particuliers sont de plus en plus sensibilisés sur l'environnement. Ils utilisent des produits et des méthodes respectueux de l'environnement. Il en va du bien-être des générations à venir.

De plus, le cadre de vie, c'est la beauté des paysages, les charmes des couleurs, les odeurs naturelles, la vie et le chant des oiseaux, le travail des insectes. Le fleurissement est un maillon du développement durable, puisqu'il permet le maintien de la biodiversité et par conséquent de notre cadre de vie. »

Les différents concours de fleurissement

Le concours départemental de fleurissement et de l'environnement est organisé par le Président du Conseil général de l'Allier qui en confie la mise en œuvre au Comité technique du fleurissement et de l'environnement, commission spécifique au sein du Comité départemental du tourisme de l'Allier.

Ce comité organise chaque année, en liaison avec les collectivités locales, un concours des villes et villages fleuris, un concours des maisons et fermes fleuries et un concours des campings fleuris répondant du Concours national.

Ce concours a pour but de récompenser les actions en faveur de l'embellissement et du fleurissement, aussi bien publics ou privés et de la création d'un environnement favorable à l'accueil et au séjour, aussi bien des habitants que des touristes.

Concours des villes et villages fleuris :

Le concours des villes et villages fleuris est organisé par le Conseil national des villes et villages fleuris avec les régions et les départements. Chaque commune peut concourir gratuitement et tenter de décrocher le panneau « villes et villages fleuris » de 1 à 4 fleurs à apposer à l'entrée de la commune, reconnaissance d'une mise en valeur de qualité.



La grille d'appréciation du concours se base sur trois séries de critères :

- le patrimoine paysager et végétal (arbres, arbustes et rosiers, pelouses, fleurissement en pleine terre et hors sol, aménagements hors sols) : 50% des critères d'appréciation,
- le cadre de vie et le développement durable (gestion de l'environnement, gestion de l'eau, des produits chimiques, la propreté, la publicité, le mobilier urbain, le patrimoine bâti, les réseaux, les entrées de ville) : 30%,
- les actions d'animation et de valorisation touristique : 20%.

Le jury départemental propose les communes susceptibles de concourir à l'échelon régional pour le classement 1 fleur. Le jury régional a délégation pour attribuer la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} fleur et désigne les communes susceptibles de concourir à la 4^{ème} fleur attribuée par le jury national.

Concours des maisons et fermes fleuries :

Le concours des maisons et fermes fleuries est organisé par les départements. Il est réservé aux habitants des seules communes inscrites au concours des villes et villages fleuris ainsi qu'à ceux des communes détentrices du panneau « Ville fleurie » ou « Village fleuri ».

De nombreuses catégories existent : maisons avec ou sans jardin, immeubles collectifs, hôtels, restaurants ou cafés, établissements industriels, commerciaux, publics, boutiques, maisons éclusières fleuries, fermes fleuries, gîtes ruraux et chambres d'hôtes.

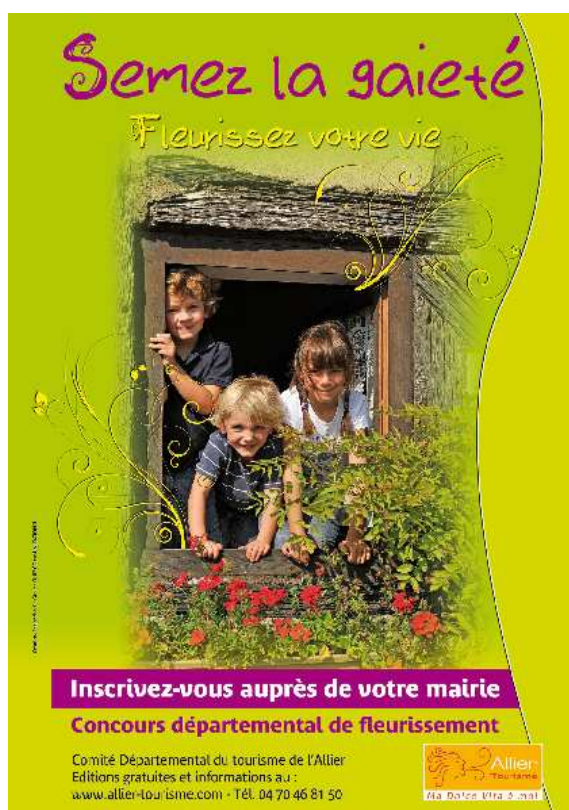


Un concours communal est organisé dans chaque commune puis les jurys départementaux visitent les meilleurs fleurissements de particuliers présentés par les communes.

Chaque année, une quarantaine de prix sont remis par le Conseil général aux meilleurs particuliers.

Concours des campings fleuris :

Les campings fleuris classés tourisme (privé ou public) souhaitant concourir, doivent se signaler auprès de leur commune afin qu'elle les présente à la visite du jury d'arrondissement lors de son passage.



Semez la gaieté
Fleurissez votre vie

Inscrivez-vous auprès de votre maire
Concours départemental de fleurissement

Comité Départemental du tourisme de l'Allier
Editions gratuites et informations au :
www.allier-tourisme.com - Tél. 04 70 46 81 50

Allier
Tourisme
Ma Bourgogne à l'Allier

« Mode d'emploi » des différents concours

Comment s'inscrire :

Chaque année, le concours départemental de fleurissement est lancé par le Conseil général.

L'inscription au concours est entièrement gratuite.

- Les inscriptions des communes sont reçues jusqu'au 15 mai par retour du bulletin d'inscription en ligne sur l'espace pro fleurissement du Comité départemental du tourisme (<http://www.allier-tourisme.com/dolce-vita/pro/fleurissement.php>).

- Les particuliers et les campings doivent s'inscrire auprès de leur mairie courant juin (date communale à demander en mairie).

Attention : pour sa participation à l'échelon départemental, la commune doit être inscrite au concours.

Règlements :

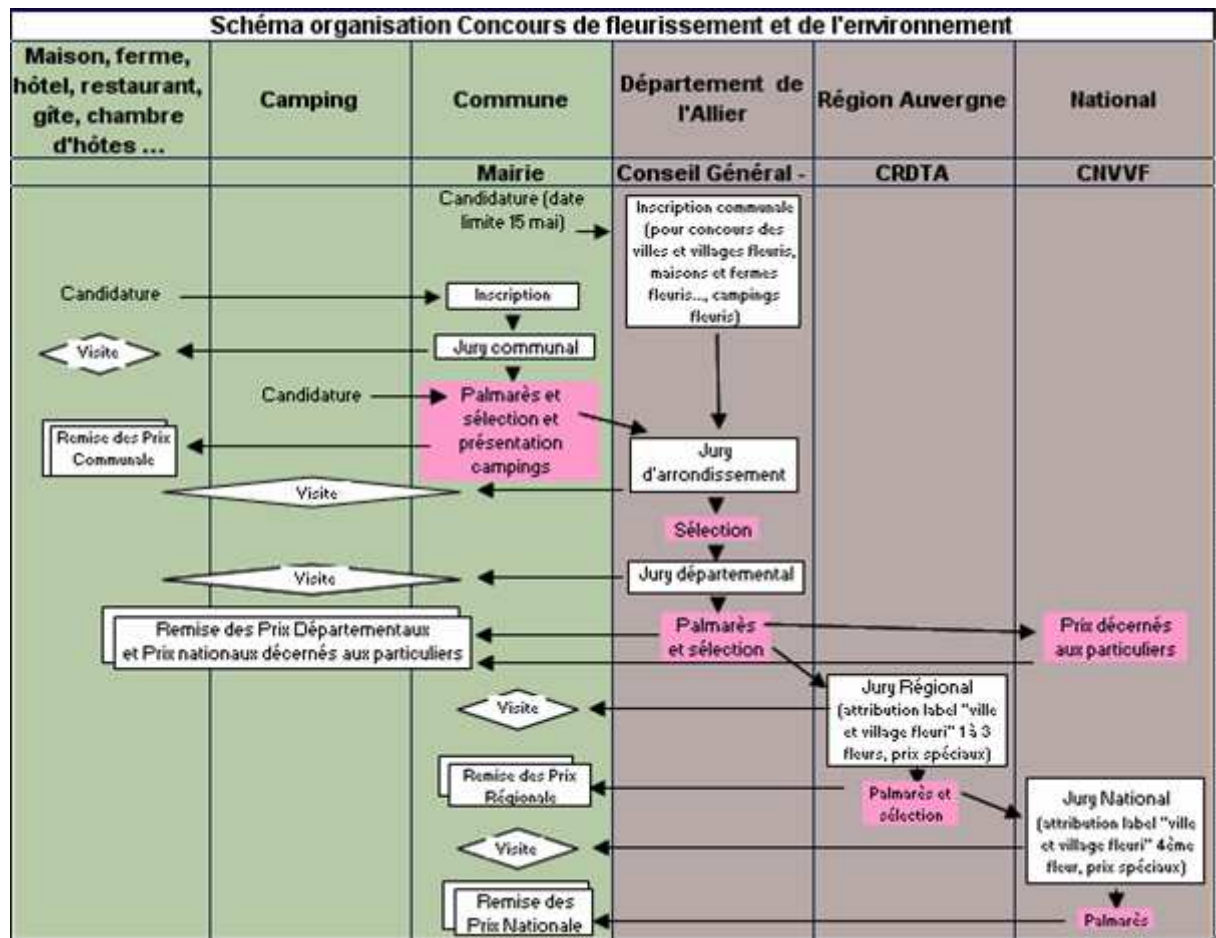
Règlement national : www.villes-et-villages-fleuris.com

Règlement départemental : www.allier-tourisme.com (espace pro fleurissement)

Les coefficients de notation sont basés sur 3 points importants : le patrimoine paysager et végétal, le cadre de vie et développement durable et les animations et valorisation touristique (voir règlement national).

Agenda annuel :

- jusqu'au 15 mai : Inscription des communes candidates auprès du Conseil général de l'Allier,
- juin : Inscription des particuliers au concours des maisons et fermes fleuries auprès de leur commune (date indiquée par la commune).
Organisation du jury communal.
- Juillet et août : Visite & palmarès du jury communal / Sélection pour le jury d'arrondissement.
Visite du jury d'arrondissement & sélection pour le jury départemental.
Visite & palmarès du jury départemental / Sélection pour le jury régional.
- Septembre : Visite du jury régional pour l'obtention de la 1ère fleur ou l'obtention d'une fleur supplémentaire en fonction des propositions faites par le jury départemental / Sélection pour le jury national.
- Fin d'année : Remise des prix départementaux par catégorie.



3 – Fiche pratique « La vivace dans tous ses états »



La fiche pratique «**La vivace dans tous ses états** », complément du «**Guide l'Allier des fleurs** », traite du thème de la plante vivace, liste de végétaux incluse.

4 – Fiche pratique « Gestion des espaces et développement durable »



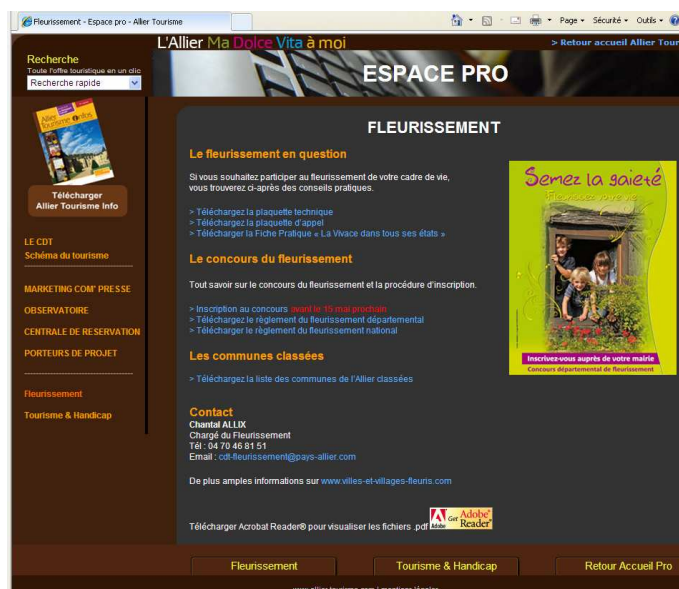
La fiche pratique «**La gestion des espaces et développement durable** » traite de l'entretien des espaces, de la gestion des produits chimiques, de la gestion des déchets et de l'économie des ressources en eau.

Espace-pro fleurissement :

Le Comité départemental du tourisme de l'Allier a dédié un espace de son site Internet au fleurissement.

Il contient de nombreuses informations sur le fleurissement : bulletin d'inscription au concours, liste des communes labellisées, règlement du concours ainsi que toutes les éditions thématiques en téléchargement.

<http://www.allier-tourisme.com> espace pro fleurissement



Palmarès 2010 de l'Allier

Le palmarès départemental est dévoilé en fin d'année. Lors de la cérémonie de remise des prix organisée par le Conseil général. Les nombreux lauréats du concours sont alors récompensés.

Le palmarès régional est connu à la même période.

Palmarès départemental

De nombreux lauréats encore récompensés cette année !

- 113 communes inscrites au concours départemental.
- 20 communes, 38 particuliers, 6 campings, 11 prix spéciaux récompensés.
- 740 € de prix remis.
- 1 particulier hors concours.



Palmarès régional

En 2010, l'Allier décroche 3 fleurs.

Le département compte toujours 33 communes labellisées « ville ou village fleuri », il reste bien placé au niveau régional : l'Allier représente 33 % des communes labellisées en Auvergne, derrière le Puy-de-Dôme à 40 %.

Palmarès national

Le jury national a effectué plusieurs visites durant l'été 2010 : Nérès-les-Bains est candidate à la 4^{ème} fleur, le jardin du prieuré de Souvigny au prix de la mise en valeur du patrimoine et le jardin à la Prévert d'Yzeure au prix du fleurissement des jardins familiaux collectifs. Résultats dans quelques semaines...

Les villes et villages fleuris de l'Allier

Commune 4 fleurs :

- Vichy, grand prix national de fleurissement

Communes 3 fleurs :

- Montluçon
- Nérès-les-bains
- **Saint-Pourçain-sur-Sioule**
- **Sainte-Thérence**

Communes 2 fleurs :

- Bellerive-sur-Allier
- Domérat
- **Dompierre-sur-Besbre**
- Lapalisse
- Marcillat-en-Combraille
- Marigny
- Moulins
- Saint-Menoux
- Yzeure

Communes 1 fleur :

- Arfeuilles
- Autry-Issards
- Avermes
- Boucé
- Bourbon-l'Archambault
- Chapeau
- Commentry
- Cusset
- Deneuille-les-Mines
- Gannat
- Le Mayet-de-Montagne
- Meaulne
- Meillard
- Neuilly-le-Réal
- Saint-Bonnet-Tronçais
- Saint-Pourçain-sur-Besbre
- Treban
- Varennes-sur-Allier
- Verneuil-en-Bourbonnais



En caractère gras figurent les nouveaux lauréats.

Des réalisations variées dans l'Allier / Actualité du fleurissement

- De nouvelles fleurs pour l'Allier : 2 communes accèdent à la 3^{ème} fleur et 1 commune accède à la 2^{ème} fleur en 2010. Zoom sur ces 3 communes fleuries :

Saint-Pourçain-sur-Sioule - 3 fleurs :

Petite ville rurale d'environ 5200 habitants, située sur les bords de la rivière Sioule, elle offre un cadre de vie et de séjour fort agréable.

Son vin AOC n'est pas l'unique attrait de cette ville, elle a su entretenir et embellir ce charme tout particulier avec ses cours ornés de platanes qui sont une invitation à découvrir la citée, son aire de stationnements de campings-car magnifiquement fleurie et ce à deux pas de la rivière, sa passerelle piétonne installée en flottaison sur la Sioule et les réalisations d'espaces de promenades et détente au bord de la rivière, deviennent par ce cadre, cette mise en valeur paysagère et florale, une envie d'y demeurer plus longuement.

Sainte-Thérence - 3 fleurs :

Cette petite commune rurale de 203 habitants est étonnante et pleine de charme grâce à la volonté de mise en valeur et à la réalisation de l'embellissement partagé par les usagers dans le respect de son caractère rural, en toute simplicité mais du plus bel effet !

Dompierre-sur-Besbre - 2 fleurs :

Cette commune, de près de 3400 habitants, offre un beau cadre végétal et fleuri. Ses espaces paysagés et fleuris en centre ville, ses espaces sportifs, son parc et sa roseraie, son camping très fleuri, offrent aux usagers et aux touristes un bel environnement.

- 2 autres communes déjà labellisées 3 fleurs :

Montluçon : La ville de Montluçon attache une attention toute particulière à la mise en valeur de ses sites par le fleurissement et possède plusieurs beaux parcs : le jardin Wilson, le clos Messenger, le parc Saint-Jean, le parc des llets, le parc de la Louvière, le jardin des Marais, etc.

Néris-les-Bains : Il fait bon séjourner dans cette petite cité thermale très fleurie. Elle possède également un patrimoine arboré remarquable qui a été récompensé par le prix de l'arbre en 2008.



- Vichy, la reine des villes d'eaux toujours labellisée 4 fleurs :

Vichy est la seule commune de la région à être labellisée 4 fleurs – Grand prix national.

Vichy est une ville-parc par excellence : sur les 585 hectares de superficie qu'elle recouvre, 140 ha sont occupés par les espaces verts qui, ajoutés à ceux de la rive gauche, font un total de 234 hectares (parc des Sources, parc Napoléon, parc Kennedy, parc des Bourins, parc du Soleil, parc des Célestins, etc.).

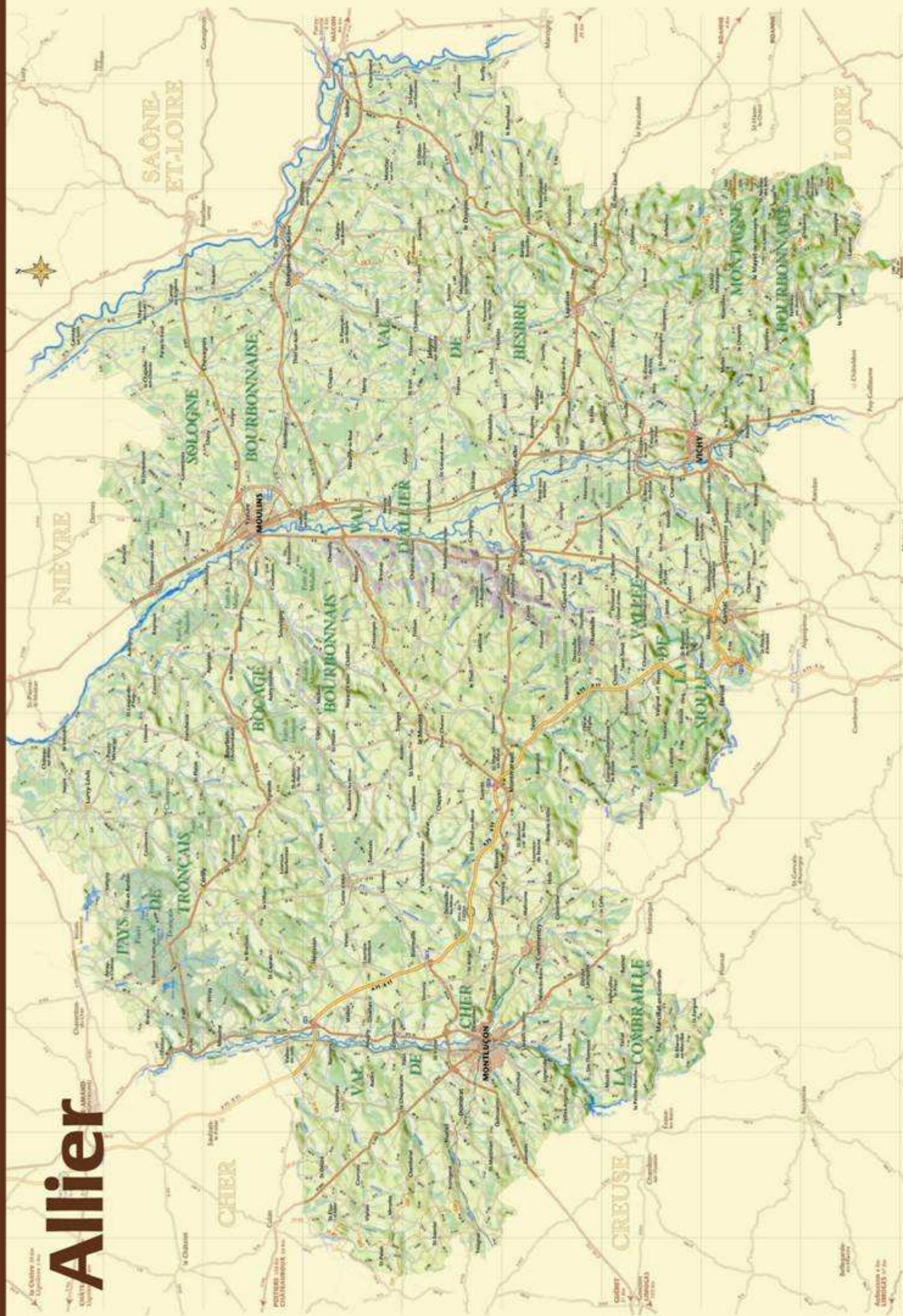
La ville s'est dotée récemment de nouveaux aménagements tels l'esplanade du lac d'Allier (inaugurée en mai 2009) où il fait bon se promener et le parvis de la gare avec ses végétaux choisis dans une gamme rustique au caractère exotique. La Ville de Vichy, soucieuse de l'entretien et de la mise en valeur de ce fabuleux patrimoine, confie à une équipe de quatre-vingt agents, le soin des parcs, des arbres d'alignements de rues et le fleurissement des quartiers. Ce savoir-faire explique que la ville (cas unique en Auvergne), soit classée quatre fleurs depuis 1967 et ait obtenu le Prix européen de l'entente florale en 1979, le Grand prix national de fleurissement en 1989 ainsi que le Prix national de l'arbre en 1996.



Palmarès 2010 complet à disposition au 04 70 46 81 51

c.allix@allier-tourisme.net

Allier



Le Centre de la Loire
L'Allier
L'Indre
L'Indre-et-Loire
L'Orléans

PROVINCE
CENTRALE
1870

CHER
1870

Indre-et-Loire
1870

Nous organisons, à la demande et sous certaines conditions, des voyages de presse sur mesure, thématiques ou non, parfaitement adaptés à vos besoins. Nous nous proposons également de vous assister lors d'éventuelles recherches d'informations et tenons à votre disposition des listes de sujets par thèmes et des photographies libres de droits.

Nous contacter :

Cécile BASSEVILLE
Attachée de Presse

Ligne directe: 04 70 46 81 54
c.basseville@allier-tourisme.net

Comité Départemental du Tourisme
Pavillon de la Presse - Château de Bellevue
BP 65 - 03402 Yzeure cedex
Tél. : 04 70 46 81 50 - Fax : 04 70 46 00 22



Ma Dolce Vita à moi